

Commune de Saône
Éléments pour le débat d'orientations budgétaires

Conseil municipal du 18 février 2025

Rappels sur le débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du budget primitif.

Si le DOB n'est pas obligatoire pour la commune de Saône, car elle regroupe moins de 3 500 habitants, cette étape est néanmoins intégrée dans le calendrier budgétaire : elle donne lieu à un débat en conseil municipal, et fait l'objet d'une délibération spécifique.

Objectifs du DOB :

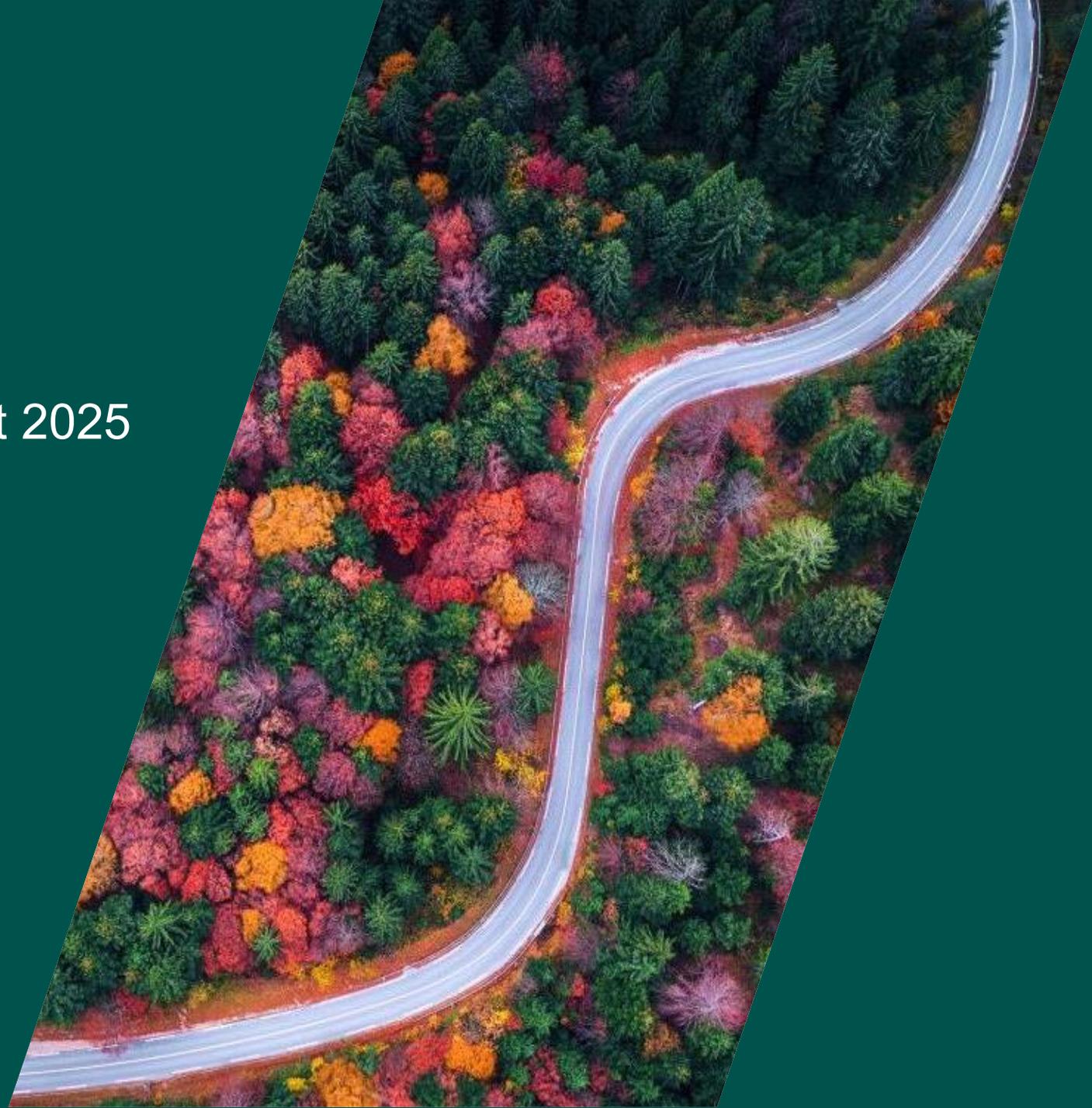
- ✓ Appréhender l'environnement législatif, économique et social dans lequel évolue la collectivité
- ✓ Prendre connaissance de la situation financière de la collectivité
- ✓ Débattre sur les grandes orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice, voire pluriannuelles

Le contenu du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) pour les collectivités concernées par l'obligation :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- ✓ Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
- ✓ Les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
- ✓ La présentation des engagements pluriannuels
- ✓ La structure et la gestion de dette
- ✓ Pour les communes de plus de 10 000 habitants : structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

01

Le contexte d'élaboration du budget 2025



Une loi de finances attendue

30/12/24

Promulgation
du décret
portant
répartition des
crédits relatifs
aux services
votés pour
assurer la
continuité des
services
publics

05/12/24

Démission du
Gouvernement

31/01/25

Adoption du
texte par la
commission
mixte paritaire
(CMP)

06/02/25

Vote du texte
par le Sénat

20/12/24

Promulgation
de la loi
spéciale

15/01/25

Reprise de
l'examen du
PLF 2025 par
le Sénat (vote
prévu le
23/01/25)

03/02/25

Engagement
de la
responsabilité
du
Gouvernement
par le recours
à l'article 49.3
de la
Constitution

14/02/25

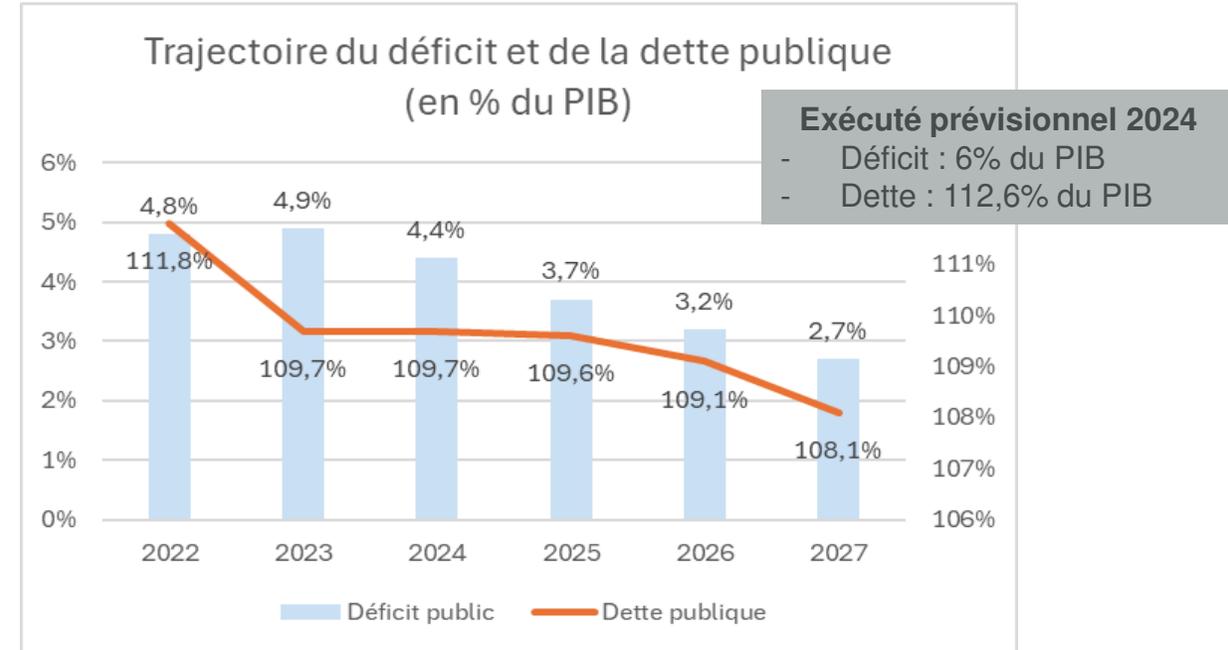
Promulgation
loi de finances

Conséquences de cette loi de finances tardive

- Une loi de finances spéciale qui :
 - Autorise la perception des ressources de l'Etat et des impositions de toutes natures affectées à des personnes morales autres que l'Etat → **les collectivités locales sont donc concernées**
 - **Garantit la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat et évalués à 45Mds€**, soit le montant inscrit en LFI 2024
 - Ces mesures sont temporaires et s'appliqueront jusqu'à l'adoption des lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025.
- Une transmission au-delà du 31 mars 2025 des éléments de dotations par les services de l'Etat aux collectivités locales
- Un probable décalage de la date limite de vote du budget au-delà du 15 avril, mais non connue à ce jour

Rappels sur la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (1/2)

- La LPFP 2023-2027 définit la trajectoire des finances publiques qui permettra de :
 - Réduire le déficit public à 2,7% du PIB à l'horizon 2027
 - Désendetter en rapportant la dette publique à 108,1% du PIB en 2027
 - Maîtriser la dépense publique
 - Stabiliser les prélèvements obligatoires à 44,4% du PIB
- Une trajectoire des finances publiques peu ambitieuse au regard des objectifs européens, selon le HCFP.
- La trajectoire d'évolution du solde public est déclinée pour chaque sous-secteur de l'administration. Pour les APUL, le dégagement d'excédent budgétaire implique une baisse d'un point des dépenses dans le PIB.



SOLDE PAR SECTEUR (en % du PIB)						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Etat et organismes divers d'administration centrale	-5,2%	-5,4%	-4,7%	-4,3%	-4,2%	-4,1%
Administrations publiques locales	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,2%	0,4%
Administrations de sécurité sociale	0,4%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%

EVOLUTION DU SOLDE DES APUL (en % du PIB)						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses	11,2%	11,1%	11,0%	10,8%	10,5%	10,2%
Recettes	11,2%	10,8%	10,7%	10,7%	10,6%	10,6%
Solde	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,1%	0,2%	0,4%

Rappels sur la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (2/2)

- La LPFP fixe une trajectoire pour l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à périmètre constant :

En Mds€	2023	2024	2025	2026	2027
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales hors DSIL exceptionnelle	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales hors mesures exceptionnelles	52 847	53 980	54 941	55 661	56 043
- dont mission « Relations avec les collectivités territoriales » (hors mesures exceptionnelles)	4 096	4 151	4 151	4 172	4 172
- dont prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales (hors mesures exceptionnelles)	36 960	37 347	37 585	37 824	38 075
- dont FCTVA	6 700	7 104	7 625	7 884	7 786
- dont TVA (ex-DGF)	5 090	5 378	5 579	5 780	6 011

Concours financiers non plafonnés

- Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses RSA, APA, PCH et ASE pour les départements) en valeur et à périmètre constant s'établit comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

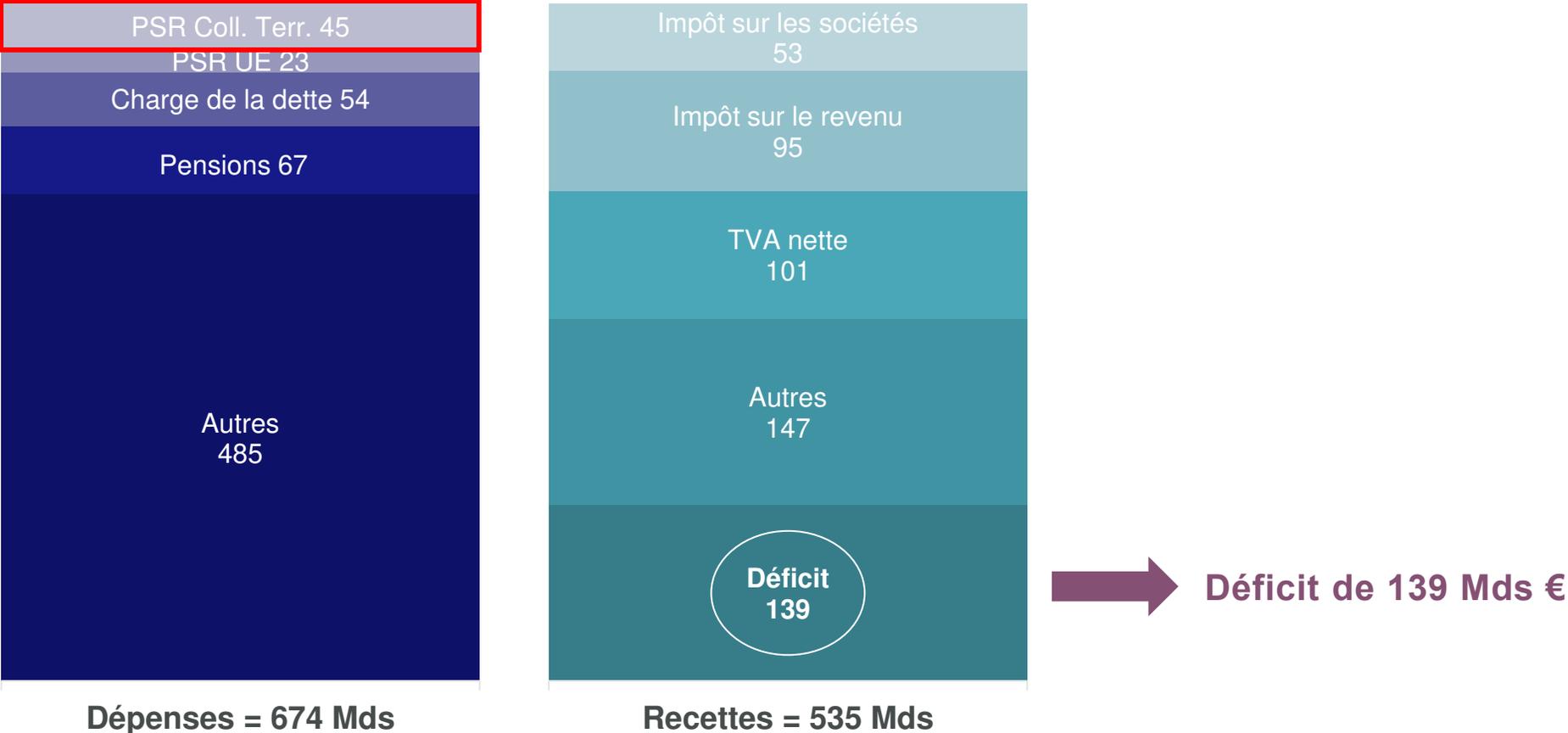
- Cet objectif correspond à la prévision d'inflation associée à la LPFP minorée de 0,5 point, soit une baisse en volume de 0,5% par an. Cet objectif n'est pas contraignant.
- Lors du DOB, maintien de l'obligation d'afficher le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal et de chaque budget annexe.
- Création d'un Haut conseil des finances publiques locales pour assurer le suivi de la mise en œuvre de cet objectif, et participer à plusieurs de revues de dépenses.

Les chiffres du budget 2025 (1/2)

- Les prévisions macroéconomiques du Gouvernement révisées ont été soumises au Haut Conseil des Finances Publiques début 2025. Dans son avis remis le 29 janvier 2025, il estime que :
 - La prévision de croissance du PIB pour 2025 (+0,9%) est supérieure à celle du consensus des économistes (+0,7%), « *atteignable mais un peu optimiste au vu des indicateurs conjoncturels les plus récents* ».
 - La prévision d'inflation (+1,4%) « *paraît un peu élevée au vu des tendances récentes et de l'atonie de la demande* ».
 - Le PLF « *amorcerait l'indispensable trajectoire de réduction du déficit mais offre peu de marges de sécurité* ». Les hypothèses macroéconomiques un peu optimistes, le net ralentissement des dépenses des collectivités locales (non étayées par des mesures plus efficaces que celles déployées jusqu'à présent) et une forte maîtrise des dépenses d'assurance-maladie (non étayées par des mesures plus efficaces que celles déployées jusqu'à présent) permettent d'expliquer la trajectoire de réduction du déficit public amorcée par le PLF 2025.
- Le déficit public restera largement supérieur au seuil des 3 points de PIB, ce qui laissera toujours la France placée dans la procédure de déficit excessif ouverte par le Conseil de l'UE en juillet 2024.
- Un objectif de déficit à 3% du PIB est maintenu pour 2029 par le Gouvernement, mais le HCFP s'interroge sur sa capacité à l'atteindre.

CHIFFRES-CLES 2025		
	LFI 2025	LPFP 2023-2027
Inflation	+1,4%	+2,0%
Croissance	+0,9%	+1,7%
Déficit (en % du PIB)	5,4%	3,3%
Dette (en % du PIB)	115,5%	109,6%

Les chiffres du budget 2025 (2/2)



Les prélèvements sur recettes de l'Etat

Abondement de la DGF de 150M€

Maintien de l'assiette et du taux de FCTVA

Diminution des variables d'ajustement de 487M€

- 429M€ pour la DCRTP (0,644% des recettes réelles de fonctionnement 2023)
- 58M€ pour la dotation de garantie des reversements FDPTP

Impacts pour Saône

DCRTP : N/A

FDPTP : 3k€ perçus en 2024

Allocations compensatrices : 65k€

Fin des dispositifs exceptionnels liés à la crise sanitaire

- 400M€ pour le PSR de soutien pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie
- 53M€ pour le PSR visant à abonder le fonds de sauvegarde des départements

En M€	LFI 2024	LFI 2025	Evolution
Prélèvements sur recettes de l'Etat (dont)	45 058	45 232	174
DGF	27 245	27 395	150
FCTVA	7 104	7 654	550
Compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	4 017	4 291	274
Dotation de garantie des reversements des FDPTP	272	214	-58
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 840	2 411	-429
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	664	711	47
Dotation élu local	124	124	0
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	432	432	0
Compensation des pertes de recettes résultant du recentrage de l'assiette de taxe d'habitation sur les résidences secondaires		85	85
Prélèvements sur les recettes de l'Etat en faveur des communes nouvelles	18	24	7
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation de la réforme de 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	25	33	9
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière bâtie sur les entreprises	3	3	0
Compensation des communes et EPCI contributeurs au FNGIR subissant une perte de base de CFE	1	3	2
Soutien exceptionnel pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (au titre de 2023)	400	0	-400
Prélèvements sur les recettes de l'Etat pour abonder le fonds de sauvegarde des départements pour l'année 2024	53	0	-53

La dotation globale de fonctionnement

Ce qui est prévu par la loi de finances 2025

- Augmentation de la DGF des communes et EPCI de 150M€, par minoration de la DSIL
- Hausse de 290M€ de la péréquation :
 - DSR : +150M€
 - DSU : +140M€
- Augmentation de la dotation d'intercommunalité de 90M€
- Besoin de financement lié à la population estimé à 30M€
- Pour financer ce besoin de financement :
 - Ecrêtement de la dotation de compensation (-3,4%)
 - Ecrêtement de la dotation forfaitaire des communes
- Prise en compte de la voirie (DSR) mesurée par l'IGN

Des précisions attendues par la prochaine réunion du Comité des Finances Locales (CFL)

- Date inconnue à ce jour, décalage du calendrier
- Objet de la réunion :
 - Eventuellement abonder la DSU, la DSR, la DNP et la dotation d'intercommunalité
 - Préciser les variables d'ajustement en conséquence (dotation forfaitaire et dotation de compensation)
- Si reconduction des choix de répartition des années précédentes :
 - DSR bourg-centre : +5,6%
 - DSR péréquation : +9,8%
 - DSR cible : +3%

Impacts pour Saône

Baisse de la population DGF (-7 habitants)

-3,6k€ sur la dotation forfaitaire

Maintien a minima de la DSR péréquation

→ **116k€ au BP 2025**

Les dotations d'investissement

- Maintien de l'assiette des dépenses éligibles et du taux de FCTVA (16,404%)
- Baisse du montant de la DSIL de 150M€ pour financer l'abondement de la DGF
- Maintien de la DETR, avec abaissement du seuil de consultation des commissions DETR (de 100 000€ à 50 000€)
- Relèvement du fonds vert de 150M€ par rapport au PLF 2025 (et baisse de 2,5M par rapport à la LFI 2024)

Le dispositif de lissage conjoncturel « DILICO »

- Prélèvement de 1Md€ entre les collectivités locales selon des critères de ressources et de charges définis par catégorie de collectivités.
- Reversement des sommes prélevées par tiers au cours des 3 années suivantes :
 - 10% destinés à alimenter les fonds de péréquation (FPIC, DMTO, fonds interrégional)
 - 90% destinés aux contributeurs au DILICO au prorata des prélèvements opérés.

Impacts pour Saône

Non éligible

Catégorie de collectivités	Contribution au fonds	Modalités de calcul de l'indice synthétique	Critères d'éligibilité à la contribution	Montant de la contribution
Communes <i>(1 948 concernées selon les 1ères simulations)</i>	250M€	Calcul d'un indice synthétique de ressources et de charges : - 75% : rapport du Pfin/Pfin moyen des communes - 25% : rapport du revenu par hab/revenu moyen par hab des communes	IS > 110% de l'indice moyen de la catégorie Exclusion des communes en DSU cible, 2500 premières de la DSR cible	Proportionnelle à la population et à l'écart au seuil de 110% Contribution plafonnée à 2% des RRF
EPCI <i>(131 concernés selon les 1ères simulations)</i>	250M€	Calcul d'un indice synthétique de ressources et de charges : - 75% : rapport du Pfis/Pfisc moyen des EPCI - 25% : rapport du revenu par hab/revenu moyen par hab des EPCI	IS > 110% de l'indice moyen de la catégorie	Proportionnelle à la population et à l'écart au seuil de 110% Contribution plafonnée à 2% des RRF
Départements, Paris, Lyon, Marseille, Corse et Guyane <i>(50 concernés selon les 1ères simulations)</i>	220M€	Indice de fragilité sociale basé sur 4 critères : proportion relative de bénéficiaires du RSA, de l'APA, de la PCH et inverse du revenu par habitant Majoration intégrant le taux d'épargne brute et le taux de pauvreté	La moitié des Départements qui se situent au-dessous de la médiane de l'indice de fragilité sociale	Proportionnelle à la population et à l'écart au seuil médian Contribution plafonnée à 2% des RRF
Régions <i>(12 concernées selon les 1ères simulations)</i>	280M€		Contribution au fonds de péréquation régional	Proportionnelle à la contribution au fonds de péréquation régional

Les autres mesures contenues dans le texte

Autres mesures à effet direct sur le budget communal

- **Baisse de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires, réduite à 90%** du traitement indiciaire brut dès le 1^{er} jour de l'arrêt, sans impact direct sur les primes et indemnités, qui pourront continuer à être versées selon les règles propres à chaque collectivité.
- **Augmentation du taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL** : +3 points chaque année de 2025 à 2028
- En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence des agents publics de 1 à 3 jours a été rejeté.
- Majoration de 10M€ de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (fonds doté de 100M€ en 2024)

Autres mesures pouvant avoir un impact indirect sur le budget communal

- Possibilité d'institution d'un versement mobilité par les régions avec un taux fixé à 0,15% de la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés
- Relèvement à 5 % du plafond du taux des DMTO fixé par les départements, contre 4,5 % aujourd'hui, soit relèvement possible de 0,5 point durant une période transitoire de 3 ans

Impacts pour Saône

- Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales : 14k€ perçus en 2024, potentiellement 15k€ en 2025
- Augmentation des cotisations CNRACL : +30k€

02

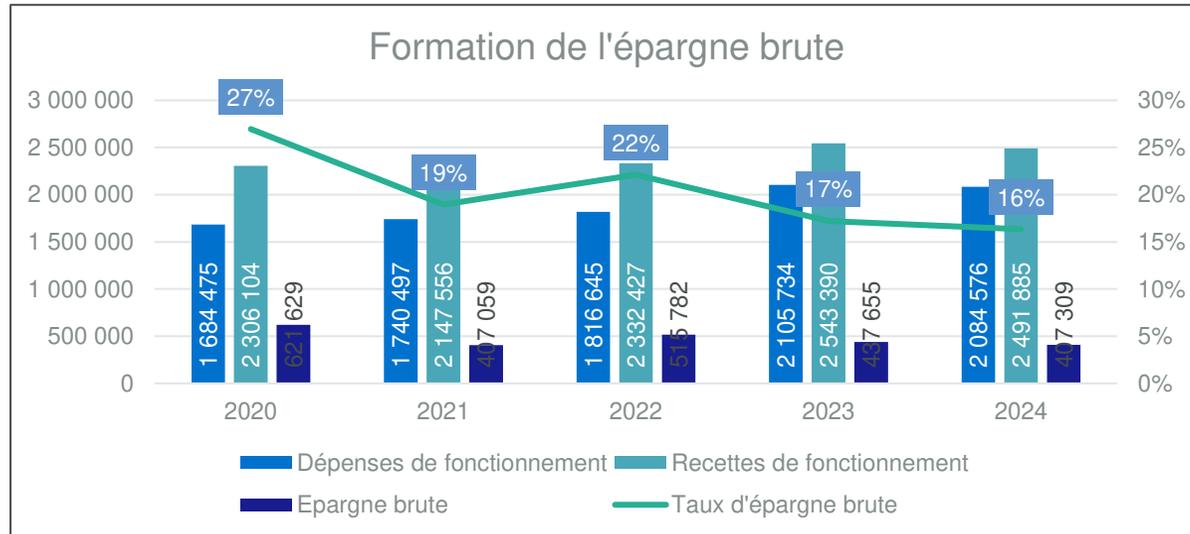
La situation financière du budget principal
au 04/02/25 (selon compte administratif
provisoire)



Equilibres financiers synthétiques

	Moyenne annuelle (%/€)	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	5,5%	1 684 475	1 740 497	1 816 645	2 105 734	2 084 576
Charges à caractère général	3,9%	458 032	443 159	522 522	559 882	534 080
Charges de personnel nettes	7,5%	742 414	848 371	892 636	1 029 789	992 792
Atténuations de produits	2,9%	12 732	11 375	13 145	13 469	14 251
Autres charges de gestion courante	6,4%	256 665	235 798	198 104	293 656	328 499
Charges financières	0,3%	210 303	198 547	190 119	208 939	213 127
Charges exceptionnelles	-27,8%	4 329	3 247	119	0	1 178
Dotations aux provisions	s.o.	0	0	0	0	650
Recettes de fonctionnement	2,0%	2 306 104	2 147 556	2 332 427	2 543 390	2 491 885
Atténuations de charges	153,8%	559	0	8 151	0	23 223
Produits des services	-3,3%	164 524	166 825	144 987	159 463	144 167
Impôts et taxes	4,5%	1 614 105	1 568 649	1 708 813	1 834 400	1 928 026
Dotations et participations	-0,4%	302 408	381 536	310 382	463 036	297 743
Autres produits de gestion courante	-23,5%	212 423	30 886	159 805	81 361	72 629
Produits exceptionnels	23,4%	12 084	-339	289	5 129	26 097
Epargne brute	-9,9%	621 629	407 059	515 782	437 655	407 309
Remboursement du capital	2,5%	233 281	241 020	1 255 029	248 367	257 024
Epargne nette	-20,9%	388 348	166 039	-739 247	189 288	150 285
Dépenses d'investissement	366 439	239 285	332 844	370 850	476 477	412 737
Recettes d'investissement	274 893	557 256	383 610	184 777	100 437	150 284
Besoin de financement des investissements	91 546	-317 970	-50 766	186 072	376 041	262 453
Emprunts nouveaux	203 000	0	0	1 015 000	0	0
Epargne nette	31 273	388 348	166 039	-739 247	189 288	150 285
Variation du fonds de roulement	142 727	706 318	216 805	89 681	-186 753	-112 168
Taux d'épargne brute	20%	27%	19%	22%	17%	16%
Fonds de roulement au 31/12/n	2 466 739	2 336 670	2 553 475	2 643 156	2 456 403	2 344 236
CRD au 31/12	6 248 279	6 684 459	6 443 439	6 203 410	5 955 043	5 698 019
Ratio de désendettement	13,4	10,8	15,8	12,0	13,6	14,0

Un taux d'épargne brute qui se contracte, mais toujours à un niveau supérieur au niveau moyen national



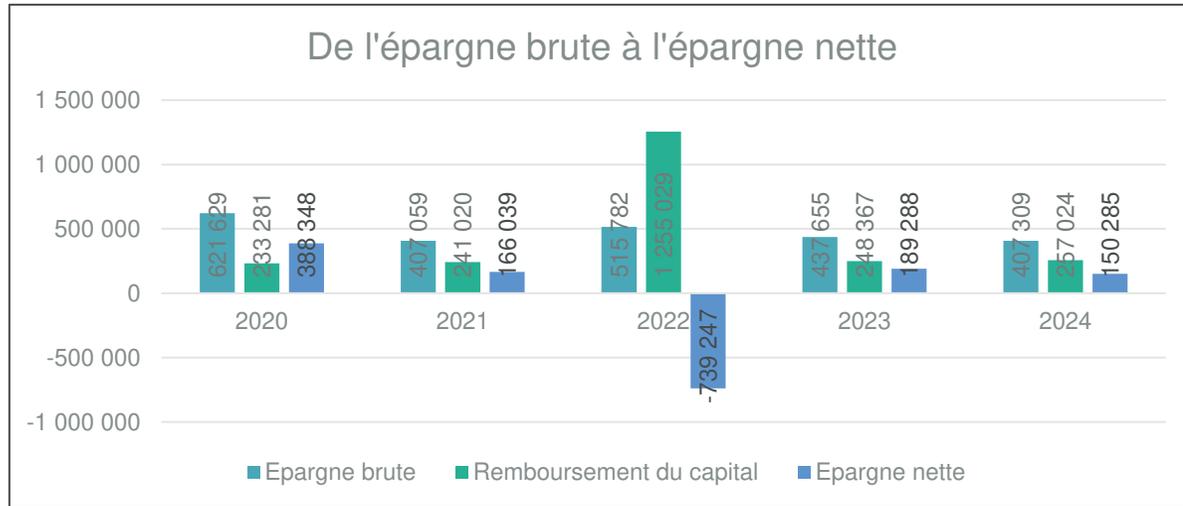
- L'épargne brute atteint 407k€ en 2024, soit 16% des produits de fonctionnement.
- Hors exercices 2020 et 2022, le taux d'épargne brute reste satisfaisant et supérieur de 0,7 point à la moyenne nationale (15,6%).



2020 et 2022 : exercices atypiques (perception d'un excédent du budget annexe forêts de 180k€ en 2020 et d'un remboursement de taxes foncières de 100k€ en 2021).

- Les dépenses de fonctionnement atteignent 2M€ en 2024, en progression de 400k€ sur la période. La dynamique des charges est portée par le personnel (qui représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement) et les charges à caractère général.
- 2023 marque un point haut en termes de charges de personnel (CTA) et de charges à caractère général (inflation sur les fluides et les matières premières). L'exercice 2024 présente un niveau plus proche du fonctionnement en régime de croisière.
- Les recettes de fonctionnement s'établissent à 2,5M€ en 2024, en progression de 185k€ sur la période. Ce sont les recettes fiscales qui permettent cette dynamique, à taux d'imposition constants.

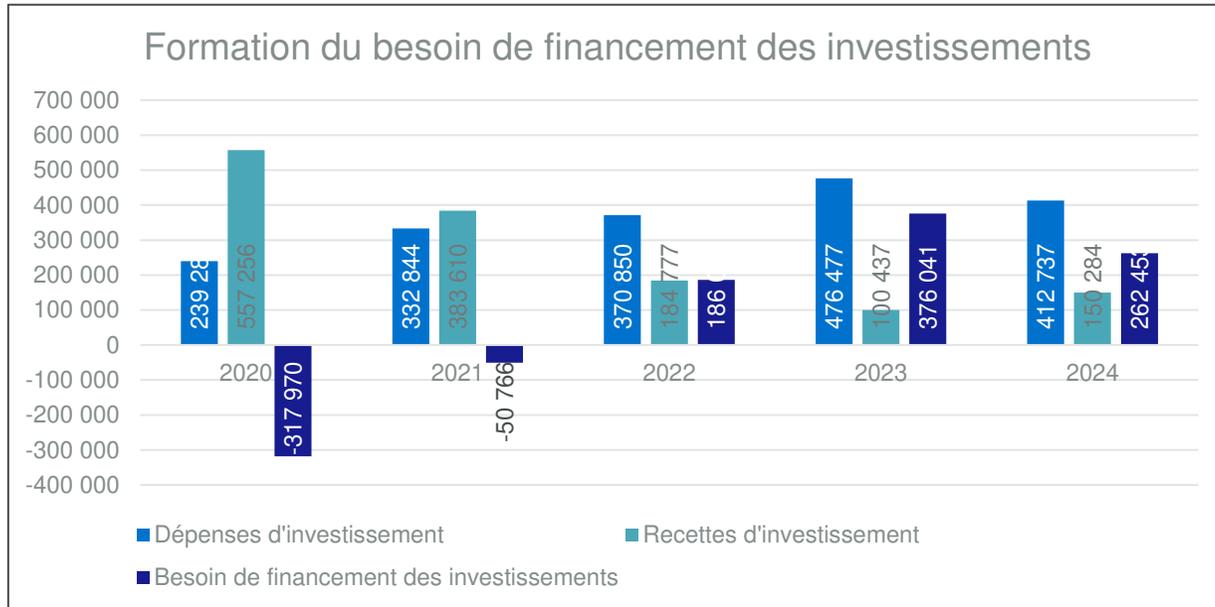
Une épargne nette dégagée pour le financement des investissements, qui se tend en fin de période



2021 : exercice atypique par une opération de refinancement de dette, d'où l'épargne nette négative.

- Hors exercice 2021, la commune rembourse en moyenne 250k€ de capital chaque année.
- L'épargne nette (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) s'établit en 2024 à 150k€.
- Elle représente 6% des recettes de fonctionnement, ce qui est relativement faible au regard de la moyenne nationale (7,4%), conséquence du niveau d'endettement un peu plus élevé.

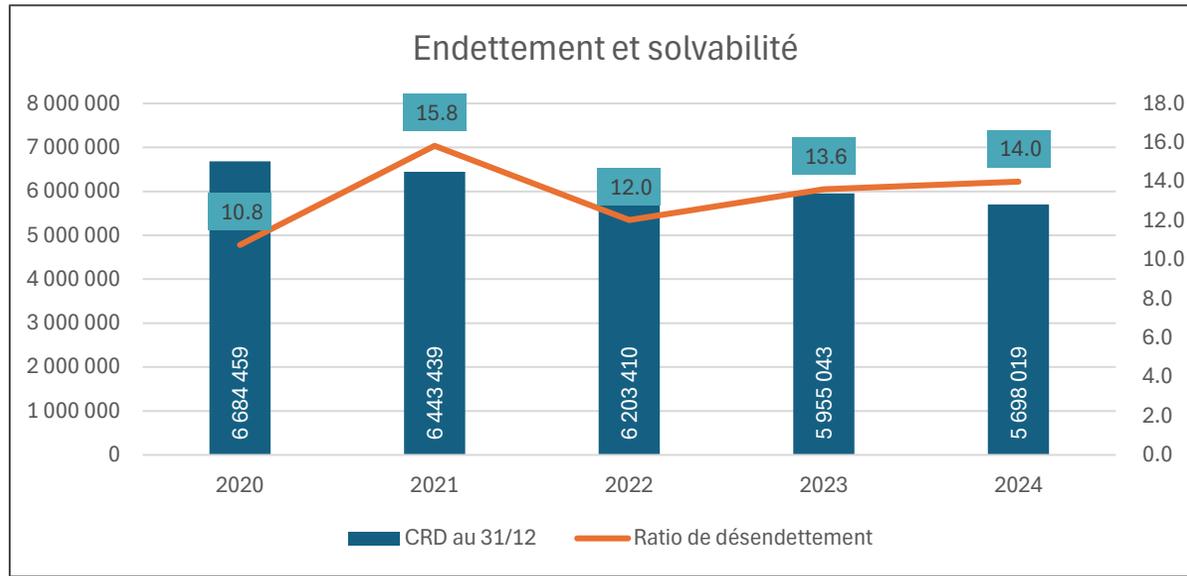
1,8M€ de dépenses d'investissement depuis 2020



- Il en résulte un besoin de financement moyen des investissements de 90k€ : en début de période, la perception de recettes probablement liées aux investissements de la fin du mandat précédent, et le relativement faible niveau d'investissement, conduisent à une absence de besoin de financement. Celui-ci devient positif et s'accroît depuis 2022.
- Le besoin de financement résiduel est couvert par l'épargne nette, et la mobilisation du fonds de roulement en 2023 et 2024.

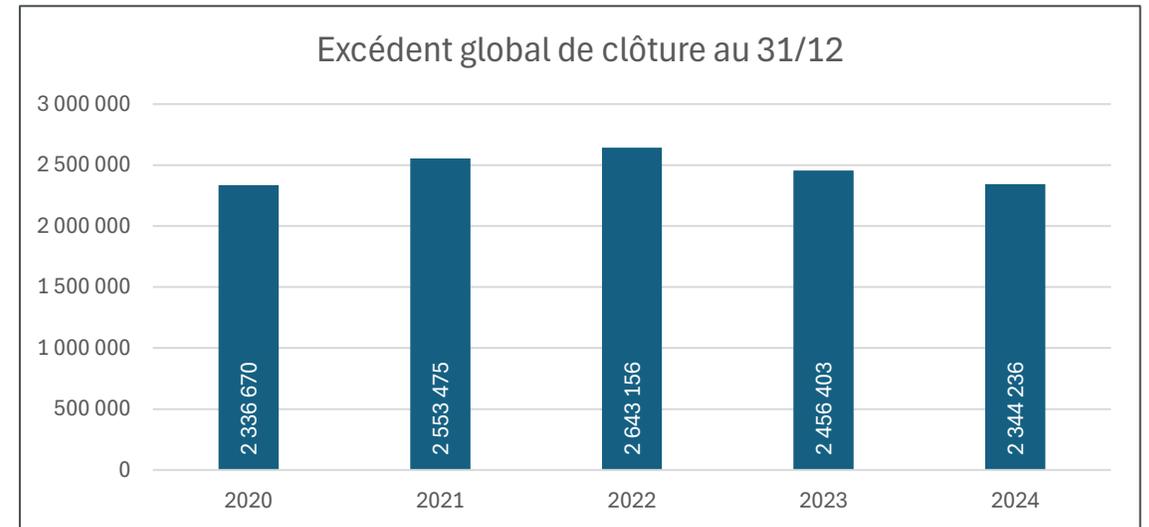
- Depuis 2020, la commune a réalisé **1,8M€ de dépenses d'investissement**, dont :
 - Un peu plus de la moitié, sous forme de subventions d'équipement versées (935k€) à GBM
 - 850k€ de dépenses d'équipement
 - 50k€ d'immobilisations financières en 2024 (avance remboursable de 35k€ au budget lotissement et 13k€ de titres de participations pour Territoires 25).
- En lien avec le cycle électoral et la fin de la crise sanitaire, les dépenses d'investissement progressent depuis 2021.
- Les dépenses d'investissement moyennes s'établissent à 114€/habitant sur la période (contre 376€/habitant en 2023 pour la moyenne nationale). Mais ce ratio doit être mis en perspective avec les compétences transférées par GM, dont la voirie
- Les dépenses ont été financées par **1,4M€ de recettes d'investissement** :
 - 633k€ de subventions (dont 300k€ en 2020),
 - 300k€ de taxe d'aménagement (dont 135k€ en 2020)
 - 228k€ de cessions
 - 170k€ de FCTVA

Un désendettement de la commune, mais un ratio de capacité de désendettement qui reste élevé.



- Fin 2023, l'excédent global de clôture atteint 2,3M€, soit une source de financement pour les investissements futurs.
- Corrigé des restes à réaliser (157k€ de dépenses et 36k€ de recettes), le résultat de clôture représente 2,2M€.

- Fin 2023, la commune présente un encours de dette de près de 5,7M€ soit 14 années d'épargne brute.
- Le ratio de capacité de désendettement dépasse le seuil de vigilance fixé autour de 10-12 ans.
- Hormis les exercices 2020 et 2022 (atypiques en termes de recettes de fonctionnement), le ratio se maintient à un niveau relativement plus élevé que la zone de vigilance.



Comparaison de quelques ratios de niveau et de structure

	Moyenne nationale des communes 2023	Saône 2024
Taux d'épargne brute	15,6%	16,3%
Taux d'épargne nette	8,7%	6,0%
Ratio de capacité de désendettement	4,5 ans	14,0 ans
Taux d'endettement	69,7%	229%

03

Les équilibres financiers 2024 des budgets annexes (selon compte administratifs provisoires)



Budget annexe Forêts

	CA 2023	Prévisions 2024 (BP + DM)	Exécuté au 16/01/25
Dépenses de fonctionnement	52 688	127 973	98 283
011 - Charges à caractère général	52 688	122 973	98 283
67 - Charges exceptionnelles	0	5 000	0
Recettes de fonctionnement	198 375	96 000	208 226
70 - Produits des services, du domaine et ventes	198 375	96 000	194 642
74 - Dotations et participations	0	0	13 584
Epargne brute	145 687	-31 973	109 943
Remboursement du capital de la dette	0	0	0
Epargne nette	145 687	-31 973	109 943
Dépenses d'investissement	47 231	102 000	45 062
Recettes d'investissement	0	28 327	1 914
Besoin de financement des investissements	47 231	73 673	43 148
Emprunts nouveaux	0	0	0
Epargne nette	145 687	-31 973	109 943
Besoin de financement des investissements	-47 231	-73 673	-43 148
Variation du fonds de roulement	98 456	-105 646	66 795

77% des charges à caractère général prévisionnelles réalisées

Près de 100k€ de ventes de coupes de bois supplémentaires par rapport à ce qui a avait été budgété, mais niveau en cohérence avec le niveau 2023.

45k€ de dépenses d'investissement réalisées
2k€ de subventions reçues (contre 28k€ budgétés)
26k€ de restes à réaliser en dépenses

Résultat de l'exercice d'investissement	-40 908	17 627
Résultat de l'exercice de fonctionnement	139 364	109 943
Résultat de l'exercice	98 456	127 571

Résultat de clôture d'investissement	-60 776	-43 148
Résultat de clôture de fonctionnement	453 143	502 310
Résultat de clôture	392 367	459 161

Résultat de clôture à affecter au BP 2025

- D001 : -43 148,43€
- R1068 : 68 923,11€
- R002 : 433 386,58€

Budget annexe Péricolaire

	CA 2023	Prévisions 2024 (BP + DM)	Exécuté au 28/01/25
--	---------	------------------------------	------------------------

Dépenses de fonctionnement	356 402	324 573	293 473
011 - Charges à caractère général	168 903	163 567	159 639
012- Charges de personnel et frais assimilés	180 214	155 706	133 548
65 - Autres charges de gestion courante	2	300	286
67 - Charges exceptionnelles	0	5 000	0
68 - Provisions	7 284	0	0



98% des charges à caractère général provisionnelles réalisées,
et 86% des charges de personnel exécutées

Recettes de fonctionnement	356 402	323 576	165 408
013 - Atténuations de charges	0	2 000	3 720
70 - Produits des services, du domaine et ventes	200 528	161 576	161 576
74 - Dotations et participations	33 085	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	122 789	160 000	113



Recettes des services réalisées à 100%



Subvention d'équilibre de 128k€.

Epargne brute	0	-997	0
Remboursement du capital de la dette	0	0	0
Epargne nette	0	-997	0

Dépenses d'investissement	0	0	0
Recettes d'investissement	0	0	0
Besoin de financement des investissements	0	0	0

Emprunts nouveaux	0	0	0
Epargne nette	0	-997	0
Besoin de financement des investissements	0	0	0
Variation du fonds de roulement	0	-997	0

Résultat de l'exercice d'investissement	0	0	0
Résultat de l'exercice de fonctionnement	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0

Résultat de clôture d'investissement	0	0	0
Résultat de clôture de fonctionnement	997	997	997
Résultat de clôture	997	997	997

Résultat de clôture à affecter au BP 2025

- D001 : 0,00€
- R1068 : 0,00€
- R002 : 997,35€

Budget annexe Comité des fêtes

	CA 2023	Prévisions 2024 (BP + DM)	Exécuté au 04/02/25
Dépenses de fonctionnement	0	33 000	28 260
011 - Charges à caractère général	0	33 000	28 260
Recettes de fonctionnement	0	33 000	34 044
70 - Produits des services, du domaine et ventes	0	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	33 000	34 044
Epargne brute	0	0	5 784
Remboursement du capital de la dette	0	0	0
Epargne nette	0	0	5 784
Dépenses d'investissement	0	0	0
Recettes d'investissement	0	0	0
Besoin de financement des investissements	0	0	0
Emprunts nouveaux	0	0	0
Epargne nette	0	0	5 784
Besoin de financement des investissements	0	0	0
Variation du fonds de roulement	0	0	5 784
Résultat reporté d'investissement	0		0
Résultat reporté de fonctionnement	0		0
Résultat reporté	0		0
Résultat de l'exercice d'investissement	0		0
Résultat de l'exercice de fonctionnement	0		5 784
Résultat de l'exercice	0		5 784
Résultat de clôture d'investissement	0		0
Résultat de clôture de fonctionnement	0		5 784
Résultat de clôture	0		5 784



85% des charges à caractère général prévisionnelles réalisées



Dont subvention d'équilibre de 28k€
versée par le budget principal

Résultat de clôture à affecter au BP 2025
 → D001 : 0,00€
 → R1068 : 0,00€
 → R002 : 5 783,94€

Budget annexe Caveaux

	CA 2023	Prévisions 2023 (BP + DM)	Exécuté au 16/01/25
Dépenses de fonctionnement	11 445	0	0
011 - Charges à caractère général	11 445	0	0
Recettes de fonctionnement	9 912	28 368	12 815
70 - Produits des services, du domaine et ventes	9 912	28 368	12 815
Epargne brute	-1 533	28 368	12 815
Remboursement du capital de la dette	0	0	0
Epargne nette	-1 533	28 368	12 815
Dépenses d'investissement	0	0	0
Recettes d'investissement	0	0	0
Besoin de financement des investissements	0	0	0
Emprunts nouveaux	0	0	0
Epargne nette	-1 533	28 368	12 815
Besoin de financement des investissements	0	0	0
Variation du fonds de roulement	-1 533	28 368	12 815

Résultat de l'exercice d'investissement	-9 353	0
Résultat de l'exercice de fonctionnement	7 820	12 815
Résultat de l'exercice	-1 533	12 815

Résultat de clôture d'investissement	-49 966	-37 364
Résultat de clôture de fonctionnement	21 598	21 811
Résultat de clôture	-28 368	-15 553

Résultat de clôture à affecter au BP 2025

- D001 : 37 364,24€
- R1068 : 21 810,92€
- R002 : 0,00€

Budget annexe Lotissement des Hurlevents

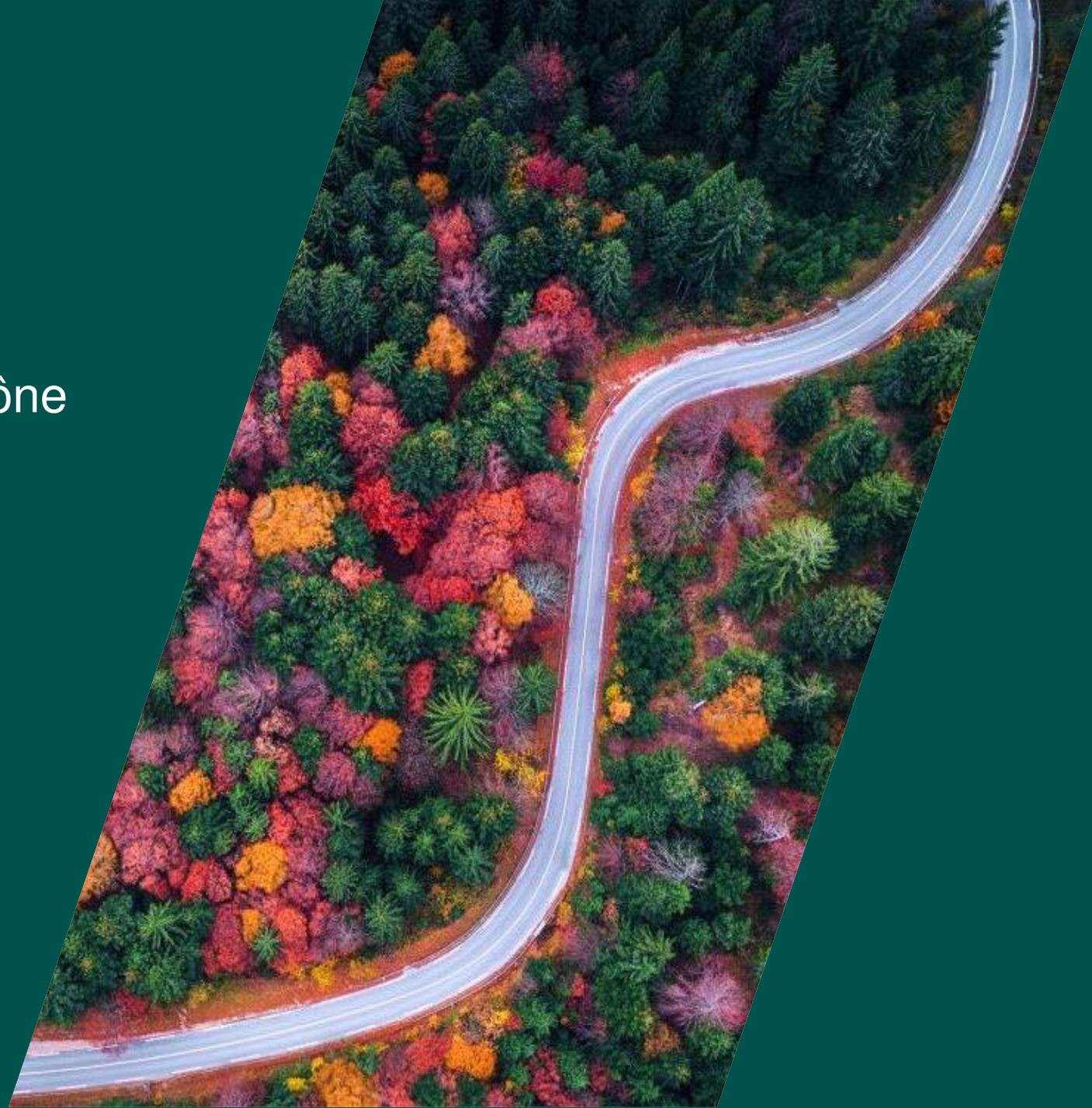
	CA 2023	Prévisions 2024 (BP + DM)	Exécuté au 25/01/25
Dépenses de fonctionnement	0	46 000	14 460
011 - Charges à caractère général	0	46 000	14 460
Recettes de fonctionnement	0	0	0
Epargne brute	0	-46 000	-14 460
Remboursement du capital de la dette	0	0	0
Epargne nette	0	-46 000	-14 460
Dépenses d'investissement	0	0	0
Recettes d'investissement	0	46 000	0
Besoin de financement des investissements	0	-46 000	0
Emprunts nouveaux	0	0	35 480
Epargne nette	0	-46 000	-14 460
Besoin de financement des investissements	0	46 000	0
Variation du fonds de roulement	0	0	21 020
Résultat de l'exercice d'investissement	0		21 020
Résultat de l'exercice de fonctionnement	0		0
Résultat de l'exercice	0		21 020
Résultat de clôture d'investissement	0		21 020
Résultat de clôture de fonctionnement	0		0
Résultat de clôture	0		21 020



Avance du budget principal

04

Les orientations budgétaires de Saône
pour 2025



Contexte national

- Augmentation des cotisations assurances
- Revalorisation forfaitaire des bases de 1,7%
- Ralentissement de l'inflation sur les fluides
- Effet en année pleine des mesures indiciaires prises en 2024

Les principales évolutions prévues – budget principal – section fonctionnement

• Dépenses de fonctionnement

- Masse salariale (Chapitre 012) : 1,1M€
 - Augmentation des cotisations CNRACL
 - Mise en place de la prévoyance
 - Embauche au Service Technique
 - Retour d'un agent en disponibilité d'office
 - CIA-RIFSEEP
- Charges de fonctionnement (chapitre 011) : 636 000€
 - Dépenses exceptionnelles (Mazars)
 - Augmentation prestation ménage
 - Augmentation assurance
- Subventions :
 - Associations : 37 500€
 - CCAS : 10 000€
 - Budget Comité des Fêtes : 28 000€
- Charges financières :
 - 2023 : 209 000€
 - 2024 : 214 000€
 - 2025 : 195 000€

• Recettes de fonctionnement

- Pas d'augmentation en 2025 des taux d'imposition communaux mais augmentation des bases nationales (1,7%)
- Révision des grilles tarifaires de location des salles ?

Les principales évolutions prévues – budget principal – section investissement

- Dépenses d'investissement

- Total des dépenses réelles : 2,1M€
- Remboursement emprunt Gilleroye : 1,015M€
- Emprunts :
 - 2023 : 249 000€
 - 2024 : 257 000€
 - 2025 : 267 000€
- Fond de concours voiries : 90 000€
- Intercommunalité – CLECT :
 - 2023 : 149 462,81€
 - 2024 : 149 462,81€
 - 2025 : 149 462,81€
- Immobilisations corporelles : 360 000€
- Frais d'études : 25 000€
- Concession et droits similaire : 10 000€

- Recettes d'investissement

- Total des recettes : 472 000€
 - Cessions d'immobilisation
 - Remboursement du BA Hurlevents (si projet finalisé ?)

Contributions directes

	2023	2024	2025
TH bases	278 808	185 271	188 421
TH taux	8,88%	8,88%	8,88%
Lissage			
TH produit	24 758	16 452	16 732
TFB bases	5 377 443	5 763 939	5 861 926
TFB taux	32,14%	32,14%	32,14%
Produit spontané de TFB	1 728 310	1 852 530	1 884 023
TFB effet Coco	-336 375	-359 981	-366 078
Lissage	1 203	802	
TFB produit	1 393 138	1 493 351	1 517 945
TFNB bases	76 209	79 119	79 119
TFNB taux	31,75%	31,75%	31,75%
TFNB produit	24 196	25 120	25 120
Taxe sur les pylônes	72 800	79 924	79 924
Total - Fiscalité directe locale	1 514 893	1 614 847	1 639 721



Revalorisation forfaitaire des bases de 1,7% + revalorisation physique (non intégrée ici)



Revalorisation forfaitaire des bases de 1,7% + revalorisation physique (non intégrée ici)



Maintien des bases de TFNB



Maintien du produit de taxe sur les pylônes

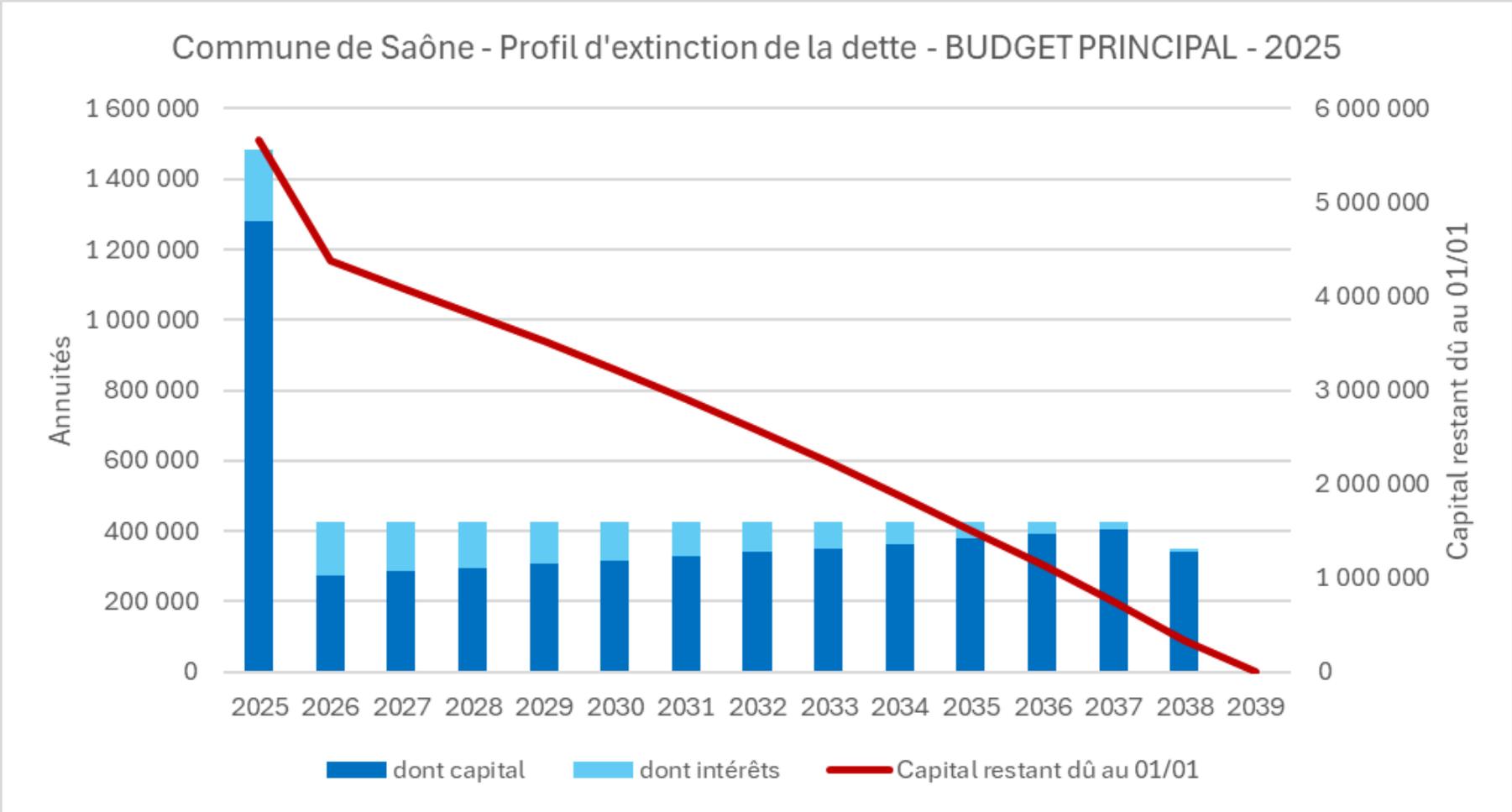
Allocations compensatrices

	2023	2024	2025
TH	0	0	0
TFB - personnes de condition modeste	1 370	1 398	1 398
TFB - baux à réhabilitation, QPV		0	0
TFB - exo longue durée	416	446	446
TFB - locaux industriels	56 325	59 913	59 913
TFNB	2 021	1 998	1 998
Total - Allocations compensatrices	60 132	63 755	63 755



Hypothèse d'un maintien des montants perçus en 2024.
Montant à inscrire au BP 2025 : 63 755€ (compte 74833)

Extinction de la dette du budget principal



Principaux investissements – budget principal – Débat

VOIRIES

- Centre-bourg requalification
 - Achat barrière (entrée mairie) : 7 000€ (sans le génie civil)
- Chemins ruraux – Péneval : 30 000€
- Borne de rechargement : 7 000€

SÉCURITÉ

- Caméras de vidéosurveillance : 60 000€ (passation d'un marché public)

MATERIEL ROULANT

- Achat d'un tracteur : 43 000€

BATÍMENTS PUBLICS

- École maternelle (projet pluriannuel chapitre 23 ?) : chiffrage en cours
 - Diagnostic amiante
 - Diagnostic énergétique
 - Réparation toit plat
 - Fenêtre
 - VMC
 - Isolation

- École élémentaire : chiffrage partiel à date
 - Végétalisation (plantation de 2/3 arbres) ?
 - Rénovation des marquages au sol dans le cours (marelle et escargot) ?
 - Achat de 4 tables fixes dans la cour de récréation : Coût 2 100€
 - Achat de panier de basket : 10 000€
- Grand Gymnase :
 - Achat et pose du sol sportif : 130K€ (32k€ sol / 98k€ pose et dépose)
- Stade Jojo Bruard :
 - Changement éclairage passage en éclairage led : 55 000€

INFORMATIQUE

- Achat panneaux d'information : 25 000€ (2 panneaux)
- Site internet : 10 000€ (réalisé par l'entreprise CadCom)
- Changement du serveur : en cours de chiffrage

Principaux investissements – budgets annexes – Débat

BUDGET ANNEXE FORETS

- RAR ONF : 25 775€
- Travaux ONF :
 - Ilot d'avenir : 13 325€
 - Travaux sylvicoles : 31 320€
 - Report travaux sylvicoles 2024 : 3 100€
 - France 2030 : 14 190€
 - Programme complémentaire P3 : 7 000€
 - Report travaux broyage : 672,30€
- Acquisition parcelle des Salins de Bregille : 45 000€
- Achat de 5 barrières (marais + Zone de stationnement)

BUDGET ANNEXE CAVEAUX

- Investissement création de caveaux : coût 13 000€

BUDGET ANNEXE HURLEVENT

Estimation des frais :

- 500K€ rachat d'un terrain à l'EPF
- 320K€ VRD (BEJ)
- 250K€ PUP (Carrefour/Requalification + EU rue des prairie/Retournement OM)
- 21k€ AMO (RAR)

Recettes des ventes :

- 1,3M€ de recettes de ventes de terrains attendues

Budget assujettis à la TVA

Prêt du BP au BA ou Emprunt (prêt relais) sur le budget annexe ?

Dossier Pluriannuel – ZAC Gilleroye

- Les montants engagés, depuis 2004

- N°2005/08/05 « Etude impact ZAC Gilleroye » : 10 408,04 €
- N°2005/08/04 « Avis d'insertion création ZAC » : 4 346,47 €
- N°2005/08/02 « Etude et préparation dossier » : 101 018,82 €
- N°2005/08/01 « Achat terrains » : 674 996,56 €
- N°2005/08/2111 « Terrain » : 39 703,52 €
- N°2019/02 « Terrains expropriation » : 1 014 361,00 €
- N°2019/39 « Acquisition Cuche Lucie-complément » : 3 605,00 €
- N°2022/76 « Etude Gilleroye B3G2 » : 2 640,00 €
- N°2022/820 « Etude Gilleroye EVI » : 15 755,40 €
- N°2022/1070 « Etude Gilleroye B3G2 » : 5 400,00 €

- 2023

- Etude Hydrologie « Cabinet Reilé » : 28 602,00 €
- Forage SOFITER : 4 838,33 €
- Réactualisation du chiffrage de faisabilité : 3 996,00 € réalisé par le cabinet RV2 Conseils

- Pour 2025

- Cadrage juridique : 12K€

Total des dépenses

1 909 671,14€

Contact

Forvis Mazars en France

Stéphane ROLAND

Directeur, responsable régional de l'activité Conseil au secteur public local

Tel: 06 31 74 28 38

stephane.roland@forvismazars.com

Rozenn LE CALVEZ

Consultante en finances et fiscalité pour les collectivités locales

Tel: 06 62 01 86 68

rozenn.le-calvez@forvismazars.com

En savoir plus sur www.forvismazars.com/fr

© Forvis Mazars. Tous droits réservés.